

Familles
rurales

Vivre mieux !

GRAND-EST

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



FORMATION
Développer ses compétences



DÉSIGNATION

La société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est désigne un **organisme de formation professionnelle**, dont le siège social est situé au 12 rue de l'Abbé Devaux JARVILLE-LA-MALGRANGE 54140.

Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est met en place et dispense des **formations inter et intra entreprises**, à JARVILLE-LA-MALGRANGE, et sur l'ensemble de la région Grand Est, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est ;
- stagiaire ou apprenant : la personne physique qui participe à une formation ;
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.



OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les **conditions applicables** aux **prestations de formation effectuées par la société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.



DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, la société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est **s'engage à fournir un devis au client**. Ce dernier est tenu de retourner à la société un **exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord »**. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est, l'OPCO ou le client. À la demande du client, une attestation de présence, de fin de formation ou d'assiduité, un certificat de réalisation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.



PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en **€uros Toutes Taxes Comprises**. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, **à réception de la facture**, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des **situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné**. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.



PRISE EN CHARGE

Si le **client bénéficie d'un financement par un OPCO**, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.



CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SÉANCE DE FORMATION

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire dans les plus brefs délais et avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification soit par e-mail à l'adresse eric.malton@famillesrurales.org, soit par téléphone au 03 83 37 95 85. **Sauf raison majeure et sur présentation d'un justificatif certifié, elle entraîne une retenue non remboursée :**

- de 50 % du prix total de la formation
- de 100€ (dont 50€ de frais de dossier) pour les formations BAFA et BAFD annulées moins de 10 jours avant le début du stage.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'OPCO.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite ou par téléphone à l'organisme de formation dans les plus brefs délais et avant le jour et l'heure du début de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.



PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, **l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants.** Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), **sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.** Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.



INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est sont **utiles pour le traitement de l'inscription** ainsi que pour la constitution d'un **fichier clientèle** pour des prospections commerciales. Suivant la **loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978**, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. La société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.



LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes **Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.** En cas de litige survenant entre la société Familles Rurales Fédération régionale du Grand Est et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le Tribunal de Nancy.